

J'invite donc les honorables députés à limiter leur discours et à s'exprimer aujourd'hui par un vote manifeste.

(Texte)

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, après avoir lu et étudié le projet de loi de l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard), il nous vient à l'esprit un certain doute sur les intentions de son proposeur. Au fait, la mesure réclame trois choses: un drapeau, un hymne national et un jour de fête nationale.

Le député de Sherbrooke, qui n'est pas habituellement très prolifique en matière de projets de loi, n'y est pas allé de main morte cette fois, car il a pris une triple bouchée, laquelle, à mon avis, risquera de l'étouffer.

En étudiant la phraséologie du projet de loi, on est porté à se demander si l'honorable député ne veut pas atténuer ou camoufler la responsabilité de son gouvernement.

A l'Article 3 du projet de loi, on lit ceci:

Le Conseil des Arts du Canada est tenu de préparer ou de faire préparer, à la suite d'un concours ou autrement, un modèle de drapeau national distinctif approprié, qui soit libre de l'emblème ou des emblèmes de tout autre pays, et de le soumettre au Sénat et à la Chambre des communes du Canada dans le délai d'un an après l'entrée en vigueur de la présente loi.

Ce travail, monsieur le président, a déjà été fait par un comité spécial. On peut en voir, dans les dossiers du gouvernement, des milliers de modèles, et je crois qu'il y aurait lieu de choisir parmi ces modèles ceux qui conviendraient le mieux et de les soumettre directement au gouvernement qui, lui, a la responsabilité de choisir un drapeau.

Nous parlons d'un drapeau national distinctif depuis des années et des années. M. St-Laurent a donné son opinion franche sur cette question à la Chambre. Bien que le gouvernement actuel soit en fonction depuis cinq ans, nous n'avons pas encore eu l'opinion de son chef, nous ne connaissons pas l'opinion du premier ministre M. Diefenbaker au sujet du drapeau national distinctif que devrait avoir le Canada.

Une voix: Qu'avez-vous fait pendant vos 22 ans au pouvoir?

M. Boulanger: Le gouvernement libéral a été pendant 22 ans au pouvoir, et il en a été question d'un drapeau national distinctif, et jamais le premier ministre d'alors, l'honorable Louis St-Laurent, n'a eu peur de donner son opinion.

Si le premier ministre actuel est contre l'adoption d'un drapeau national distinctif, qu'il le dise; s'il n'en veut pas, qu'il le dise.

M. Asselin: Êtes-vous en faveur de deux drapeaux, vous aussi?

M. Allard: Monsieur le président, puis-je poser une question?

M. Boulanger: Lorsque j'aurai fini mes observations, vous pourrez poser votre question.

Monsieur le président, à l'Article 6 du projet de loi, on dit ceci:

L'hymne mentionné à l'article précédent...

lequel se lit comme il suit, c'est-à-dire l'article 5:

Le Conseil des Arts du Canada est tenu de choisir, à la suite d'un concours, un hymne national distinctif pour le Canada et de le soumettre au Sénat et à la Chambre des communes du Canada, dans le délai d'un an après l'entrée en vigueur de la présente loi.

Par cet article du projet de loi, le député de Sherbrooke (M. Allard) propose que le Conseil des Arts rédige un autre hymne national. Pourtant, nous avons un hymne national qui est reconnu par tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays. Je me demande pourquoi le député de Sherbrooke tient tellement à compliquer les choses.

A mon avis, il n'est pas un seul député, en cette Chambre, qui soit opposé à l'hymne national O Canada. On le chante depuis de nombreuses années par tout le Canada.

Quant à l'article relatif à la fête du Canada, il semble avoir été inséré dans le dessein de vouer le projet de loi à un échec certain.

Monsieur le président, si le gouvernement actuel n'a pas l'autorité nécessaire pour nous doter d'un drapeau et d'un hymne distinctifs, je me demande ce que le Conseil des Arts a à faire dans ce choix.

Le gouvernement actuel a indiqué, à maintes reprises, qu'il y a divergence d'opinion parmi ses membres. Plusieurs événements l'ont démontré, spécialement en ce qui touche la défense nationale de notre pays. Un ministre dit une chose, l'autre affirme le contraire.

Pour ce qui est de l'hymne national, tout comme le drapeau national distinctif, il n'y a pas d'entente, puisque c'est la cinquième année que l'on présente des projets de loi semblables, et rien de sérieux n'a été réalisé.

Le parti libéral a décidé, c'est sa politique, que nous aurons un drapeau national distinctif. Nous aurons un drapeau distinctif...

Une voix: Deux!

M. Boulanger: ...un drapeau national distinctif.

M. Pigeon: Six.

M. Boulanger: Nos vis-à-vis ne veulent pas comprendre. Pourtant, notre chef a expliqué la situation d'une manière claire et précise. Je me demande si l'on a pas devant les yeux l'écran de l'Union nationale?